



44^e session du Conseil des droits de l'homme

Dialogue interactif avec le Rapporteur Spécial pour le Myanmar

Genève, le 14 juillet 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite la bienvenue à Monsieur Andrew et réitère son soutien à son mandat. Elle invite le Myanmar à renforcer la collaboration avec ce dernier.

La Suisse est très préoccupée par les restrictions d'accès à l'information et à internet dans les Etats de Rakhine et de Chin. Les libertés de presse et d'expression sont vitales, surtout en vue d'élections crédibles et transparentes comme une étape centrale dans la transition démocratique.

La Suisse reste profondément préoccupée par les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire au Myanmar. La Suisse rappelle qu'une reddition des comptes est essentielle pour la réconciliation et que toutes les violations du droit international doivent faire l'objet d'une enquête crédible, transparente, indépendante et impartiale. Les efforts entrepris en ce sens doivent être renforcés. La Suisse encourage le Myanmar à appliquer les mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice et l'encourage de manière complémentaire à reconnaître la juridiction de la Cour pénale internationale afin de traiter des allégations de crimes internationaux les plus graves.

La Suisse appelle le Myanmar à respecter l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et trouver une solution rendant possible un retour sûr, digne, durable et volontaire des réfugiés.

Monsieur le Rapporteur Spécial,

Quelles mesures doivent être mises en place afin de renforcer la confiance entre les partis politiques et garantir des élections libres, équitables et pacifiques ?

Je vous remercie.